

1. Fixer des objectifs

- Intervenir sur des séances d'information ou des séances d'éducation à la sexualité ?
- Intervenir en animant un atelier, un groupe, une exposition ou encore des jeux ?
- Intervenir dans la rue, dans un hall d'établissement scolaire, ou dans des classes pendant des heures de cours.

2. Recruter une équipe

- Recruter ou désigner un/des responsable(s) de projet (deux conseillés).
- Recruter votre main d'œuvre ou vos volontaires pour les interventions (ou pour tenir un stand...).

3. prendre connaissance du cadre

- Textes de loi, circulaires (celle du 17 février 2003 faisant référence).
- Documents de l'INPES et de l'Education Nationale relatifs aux interventions d'éducation à la sexualité.
- Charte académique de l'intervenant.
- Contacter les associations référentes dans le domaine de la prévention sexuelle (CRAES-CRIPS...) pour disposer de conseils ou d'explications. La liste des associations étant disponible auprès de votre Conseil Général.

4. la formation

- Déterminer la nécessité de faire une formation.
- Adapter le contenu aux besoins et en fonction des actions souhaitées (formations par des formateurs professionnels, par des sages-femmes / médecins volontaires, ou simple recherche documentaire).
- Déterminer un programme de formation.
- Demander un devis et étudier la faisabilité.

5. la communication

- Pour votre administration, à votre directrice et vos enseignantes
- Pour les étudiants sages-femmes de votre école.
- Pour la structure / association référente (CRAES-CRIPS...).
- Demander assistance à cette dernière pour communiquer avec le rectorat, avec le service de promotion de la santé en faveur des élèves de l'inspection académique, aux établissements au cas par cas.

6. chercher un financement

- Nécessaire en cas de formation par des intervenants non bénévoles (frais principal lors de la mise en place de ce type de projet) ou de prise en charge des déplacements.
- Demander au FSDIE.
- Demander aux collectivités locales (mairie, agglomération, conseil général).
- Partenariats privés (banque...), en espèce ou en nature (photocopies...).

7. mise en place : chronologie

- Ne pas oublier de mettre en place une mailing, un forum ou d'autres moyens de communication, entre les étudiants volontaires, pour coordonner les actions.
- Démarrer la formation.
- Créer des fiches récapitulatives des connaissances (travail de recherche propre aux étudiants, à refaire chaque année pour chaque groupe).
- Prendre contact avec les établissements ou les structures demandeurs, et fixer les modalités d'intervention.
- Prendre contact directement avec les centres de planification responsables de la prévention dans le secteur, ou, à défaut, se renseigner sur les actions déjà mises en place pour se coordonner et s'adapter.

8. l'évaluation

- Pour faire évoluer votre projet
- Pour valoriser votre projet.
- Pour rendre compte à vos interlocuteurs et établissements partenaires